



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

COURRIER ARRIVÉ

28 AOUT 2020

Autorisations d'Urbanisme

La Préfète de région

à

Direction Départementale des Territoires de la Vienne

20 Rue de la Providence  
BP80523  
86020 POITIERS

À l'attention de Martine Bonneau,

Direction régionale des  
affaires culturelles

Service régional de  
l'archéologie

Affaire suivie par :  
Marlène MAZIÈRE  
05 49 36 30 37

marlene.maziere@culture.gouv.fr

Références : PC08602720X0010-1

Poitiers, le 24 août 2020

**Objet :** Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement  
**Références :** BIARD (VIENNE), Lieu-dit Aérodrome Sud Ouest - Aérodrome Nord  
PC08602720X0010  
Votre courrier du 20 mai 2020  
Livre V du Code du patrimoine

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 18 juin 2020.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Directeur régional des affaires culturelles  
et par délégation,  
La Conservatrice régionale de l'archéologie

Nathalie FOURMENT